

Observation DA SILVA R.

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part de mon avis conversation l'installation d'une centrale d'enrobée à Puceul 44390.

Je m'interroge au niveau du fonctionnement de la démocratie locale sur le choix d'implantation d'une entreprise polluante et sur la façon dont cela est fait :

Les administrés supportent la remise de 37000€ de remise sur le prix du terrain je ne comprend pas pourquoi un tel cadeau est fait et ce qui peut justifier un tel prix.

Je m'étonnes du manque d'information de la part de nos élus et de la cohérence de la politique locale cette implantation est en opposition avec le projet de territoire <https://www.cc-nozay.fr/projet-de-territoire-2017-2030/>

 pilier 1 : un socle naturel, identitaire et préservé

 enjeu n°1, protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garant de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

 enjeu n°2, promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels.

 pilier 3: des réseaux essentiels à la qualité de vie

 enjeu n°6, stimuler et renforcer la dynamique économique et donc le développement des activités et des emplois.

-L'artificialisation des terres :diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...

-Risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)

-Risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatile, métaux lourds...)

-Risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)

-Risque d'"effet cocktail" (voir l'émission de Julie Pietry sur interception) cancers pédiatriques Sainte-Pazanne et Saint Rogatien.<https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-06-decembre-2020>

-Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs
attenants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?

-Risque de pollutions olfactives, sonores (pétition en cours sur la zone de l'Hérette à Héric contre le bruit du concassage) et lumineuses. impact sur la faune et la flore

-Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!)
présence sur site de 2 citernes de propane de 30m³

A quel besoin répond cette implantation quand on sait que celles existantes sur le territoire ne fonctionnent qu'à 50% ?

J'émet un avis défavorable à ce projet qui ne permet pas d'aller dans le sens du projet communautaire " protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garant de la qualité de l'environnement et du cadre de vie"

Cordialement,

Renaud Da Silva